



**Earth Alive Clean Technologies Inc.**  
**États financiers consolidés**  
Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017  
(en dollars canadiens)

## EXERCICES TERMINÉS LES 31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017

---

<b>Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière</b>	3
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>	4
<b>États financiers</b>	
États consolidés de la situation financière	6
États consolidés du résultat net et de la perte globale	7
États consolidés des variations des capitaux propres	8
États consolidés des flux de trésorerie	9
<b>Notes afférentes aux états financiers consolidés</b>	10

## **Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés ci-joints, et notamment des estimations et des jugements comptables importants, conformément aux Normes internationales d'information financière. Il lui incombe également de s'assurer que tous les renseignements fournis dans le rapport annuel concordent avec ces états financiers. Elle assume aussi la responsabilité de la sélection de principes et de méthodes comptables appropriés et de la prise de décisions touchant l'évaluation des opérations qui nécessitent un jugement objectif.

La direction est responsable de l'intégrité et de la justesse des états financiers consolidés. À cette fin, elle conçoit et maintient les systèmes comptables nécessaires et les contrôles internes connexes afin de fournir une assurance raisonnable que les opérations sont autorisées, que les actifs sont protégés et que les registres financiers contiennent les données appropriées pour fournir de l'information fiable en vue de la préparation des états financiers consolidés.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller la direction dans l'exécution de ses responsabilités en matière d'information financière et d'approuver l'information financière présentée dans les états financiers. Le conseil assume ces responsabilités en passant en revue l'information financière préparée par la direction et en discutant des enjeux pertinents avec la direction et les auditeurs externes. Le conseil est également responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de la Société.

Massie Turcotte et associés inc. a été nommé par les actionnaires pour procéder à l'audit des états financiers et relève directement d'eux; le rapport des auditeurs suit. Les auditeurs externes ont pleinement et librement accès au conseil et à la direction, qu'ils rencontrent périodiquement et séparément afin de discuter des constatations de l'audit.

Le présent rapport et nos états financiers consolidés ont été passés en revue et approuvés par le conseil d'administration de la Société le 30 avril 2019.

*Michael Warren*

/S/ Michael Warren  
Chef de la direction  
Montréal (Québec)  
Le 30 avril 2019



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de  
**EARTH ALIVE CLEAN TECHNOLOGIES INC.**

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société **EARTH ALIVE CLEAN TECHNOLOGIES INC.** et de ses filiales (le groupe), qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2018 et 2017, et les états consolidés du résultat net et de la perte globale, des états consolidés des variations des capitaux propres et des états consolidés des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que des résultats consolidés de son exploitation et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation*

Nous attirons l'attention sur la note 1 des états financiers consolidés, qui indique que le groupe n'a pas atteint le seuil de rentabilité et a subi une perte nette de 3 511 705 \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 (perte nette de 3 152 819 \$ au 31 décembre 2017) et que ses flux de trésorerie sont négatifs depuis sa création.

Comme il est indiqué à la note 1, cet événement ou situation, conjugué aux autres questions exposées dans la note 1, indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

### *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constituait une question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Nous attirons l'attention sur la note 9 des états financiers consolidés qui fournit de l'information concernant la dépréciation de 686 027 \$ reconnue sur l'écart d'acquisition et les autres actifs intangibles au 31 décembre 2017. Il n'y a pas de dépréciation comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018.

### *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Gilles Massie, CPA auditeur, CA

*Massie Turcotte et associés inc.*

Brossard (Québec)  
Le 30 avril 2019

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A103635

**Earth Alive Clean Technologies Inc.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
(en dollars canadiens)

	Notes	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>ACTIF</b>			
Actif à court terme			
Encaisse	5	112 871	1 079 242
Clients et créances diverses	6	615 081	408 040
Stocks	7	130 339	50 938
Frais payés d'avance		77 588	51 127
		<b>935 879</b>	<b>1 589 347</b>
Actif à long terme			
Immobilisations corporelles	8	200 944	13 011
Écart d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	9	43 510	70 437
		<b>244 454</b>	<b>83 448</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 180 333</b>	<b>1 672 795</b>
<b>PASSIF</b>			
Passif à court terme			
Fournisseurs et charges à payer	10	1 005 643	635 009
Débtentures convertibles	12	2 369 248	-
		<b>3 374 891</b>	<b>635 009</b>
Passif à long terme			
Débtentures convertibles	12	-	1 225 296
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>3 374 891</b>	<b>1 860 305</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social	13	10 537 823	10 039 538
Surplus d'apport et autres		2 312 820	1 339 827
Option de conversion, débtentures convertibles		117 839	84 460
Déficit		(15 163 040)	(11 651 335)
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>(2 194 558)</b>	<b>(187 510)</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 180 333</b>	<b>1 672 795</b>

**Engagements et éventualités**

15

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration,

/s/ Michael Warren

Administrateur

/s/ Benoit La Salle

Administrateur

Earth Alive Clean Technologies Inc.  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DE LA PERTE GLOBALE**  
(en dollars canadiens)

	Notes	Exercice terminé le 31 décembre	
		2018	2017
<b>Produits</b>		1 432 287	449 108
<b>Coût des produits vendus</b>	14	1 002 003	360 150
<b>Marge brute</b>		430 284	88 958
<b>Charges d'exploitation</b>	14		
Frais généraux et administratifs		1 044 928	1 080 035
Ventes et marketing		1 180 681	1 119 978
Frais de recherche et développement		370 558	225 731
Rémunération à base d'actions		711 369	147 667
Dépréciation	9	-	686 027
<b>Total des charges d'exploitation</b>		3 307 536	3 259 438
<b>Perte d'exploitation</b>		(2 877 252)	(3 170 480)
<b>Produits financiers</b>	14	382	664
<b>Frais financiers</b>	14	680 169	105 151
		679 787	104 487
<b>Perte avant impôts sur les bénéfices</b>		(3 557 039)	(3 274 967)
Impôts sur les bénéfices			
Impôt futur	11	(45 334)	(125 412)
		(45 334)	(125 412)
<b>Perte nette</b>		(3 511 705)	(3 149 555)
<b>Autres éléments de la perte globale</b>			
Écart de change découlant de la conversion des établissements à l'étranger		-	3 264
<b>Perte globale totale</b>		(3 511 705)	(3 152 819)
<b>Perte par action</b>			
De base et après dilution	16	(0,031 \$)	(0,028 \$)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

**Earth Live Clean Technologies Inc.**  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES**  
(en dollars canadiens, sauf le nombre d'actions)

	Capital social		Options de conversion – débitures convertibles	Surplus d'apport et autres	Déficit	Cumul des autres éléments de la perte globale	Total
	Nombre	Montant					
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>110 677 681</b>	<b>10 039 538</b>	<b>84 460</b>	<b>1 339 827</b>	<b>(11 651 335)</b>	<b>-</b>	<b>(187 510)</b>
Options de conversion – débitures convertibles (déduction faite des coûts d'émission de 555 \$ et des impôts sur les bénéfices de 12 487 \$)	-	-	33 379	-	-	-	33 379
Actions émises aux termes de l'exercice d'options	1 750 000	289 851	-	(114 851)	-	-	175 000
Actions et bons de souscription émis aux termes de placements privés (déduction faite des coûts d'émission d'actions de 2 930 \$)	2 272 727	208 434	-	288 636	-	-	497 070
Bons de souscription émis aux termes des débitures convertibles (déduction faite des coûts d'émission de 1 423 \$ et des impôts sur les bénéfices de 32 847 \$)	-	-	-	87 839	-	-	87 839
Rémunération à base d'actions	-	-	-	711 369	-	-	711 369
Perte nette	-	-	-	-	(3 511 705)	-	(3 511 705)
	<b>4 022 727</b>	<b>498 285</b>	<b>33 379</b>	<b>972 993</b>	<b>(3 511 705)</b>	<b>-</b>	<b>(2 007 048)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>114 700 408</b>	<b>10 537 823</b>	<b>117 839</b>	<b>2 312 820</b>	<b>(15 163 040)</b>	<b>-</b>	<b>(2 194 558)</b>

  

	Capital social		Options de conversion – débitures convertibles	Surplus d'apport et autres	Déficit	Cumul des autres éléments de la perte globale	Total
	Nombre	Montant					
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>109 479 381</b>	<b>9 692 235</b>	<b>-</b>	<b>1 107 186</b>	<b>(8 498 516)</b>	<b>(3 264)</b>	<b>2 297 641</b>
Options de conversion – débitures convertibles (déduction faite des coûts d'émission de 10 901 \$ et des impôts sur les bénéfices de 35 092 \$)	-	-	84 460	-	-	-	84 460
Actions émises aux termes de l'exercice d'options	48 300	6 279	-	-	-	-	6 279
Actions émises aux termes de l'exercice des bons de souscription	1 150 000	341 024	-	(111 024)	-	-	230 000
Bons de souscription émis aux termes des débitures convertibles (déduction faite des coûts d'émission de 25 066 \$ et des impôts sur les bénéfices de 81 349 \$)	-	-	-	195 998	-	-	195 998
Rémunération à base d'actions	-	-	-	147 667	-	-	147 667
Perte nette	-	-	-	-	(3 149 555)	-	(3 149 555)
	<b>1 198 300</b>	<b>347 303</b>	<b>84 460</b>	<b>232 641</b>	<b>(3 149 555)</b>	<b>-</b>	<b>(2 485 151)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3 264)</b>	<b>3 264</b>	<b>-</b>
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>110 677 681</b>	<b>10 039 538</b>	<b>84 460</b>	<b>1 339 827</b>	<b>(11 651 335)</b>	<b>-</b>	<b>(187 510)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Earth Alive Clean Technologies Inc.  
**ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE**  
(en dollars canadiens)

		Exercice terminé le 31 décembre	
	Note	2018	2017
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>			
Perte nette		(3 511 705)	(3 149 555)
Éléments sans effets sur la trésorerie	18	1 023 216	785 420
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	17	57 731	370 604
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>(2 430 758)</b>	<b>(1 993 531)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	8	(196 838)	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles	9	-	(32 149)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(196 838)</b>	<b>(32 149)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Produit net sur l'émission d'actions		497 070	-
Produit net sur l'émission d'actions et de bons de souscription	13	175 000	236 279
Produit net sur l'émission de débentures convertibles		989 155	1 595 174
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>1 661 225</b>	<b>1 831 453</b>
<b>Diminution nette de la trésorerie</b>		<b>(966 371)</b>	<b>(194 227)</b>
Trésorerie au début de l'exercice		1 079 242	1 273 469
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>112 871</b>	<b>1 079 242</b>

*Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.*

## **1. STATUTS, NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION**

Earth Alive Clean Technologies Inc. et sa filiale (la « Société ») (« EACT ») conçoivent et fabriquent des produits spécialisés destinés à diverses industries, à l'aide des plus récentes innovations en matière de technologie microbienne, combinées à une série d'autres ingrédients naturels exclusifs. La Société peut ainsi mettre au point et faire breveter des produits innovateurs et durables sur le plan écologique pouvant contribuer à relever des défis industriels difficiles, sans produits chimiques ni additifs nocifs pour l'environnement.

La Société a été constituée en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 2 février 2011 et ses actions sont inscrites à la Bourse canadienne sous le symbole EAC depuis le 16 avril 2014. Son siège social se trouve au 9641, rue Clément, à LaSalle, au Québec (Canada).

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité d'exploitation, qui prévoit la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des activités. La Société, dont les activités ne sont pas encore rentables, a déclaré une perte globale de 3 511 705 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, comparativement à une perte globale de 3 152 819 \$ à l'exercice précédent, et enregistre des flux de trésorerie d'exploitation négatifs depuis sa création. Jusqu'à présent, la Société a recours à des sources externes de capitaux propres et d'emprunts pour financer ses activités.

La capacité de la Société de poursuivre ses activités sur une base de continuité de l'exploitation dépendra de l'efficacité de la direction pour réussir l'exécution de son plan d'affaires et obtenir le financement additionnel nécessaire, le cas échéant, jusqu'à ce qu'elle devienne rentable et génère des flux de trésorerie d'exploitation positifs. Même si la direction est parvenue jusqu'à présent à obtenir le financement nécessaire et si le risque que la continuité de l'exploitation de la Société soit compromise est faible selon elle, il ne peut y avoir aucune garantie quant à l'obtention du financement et à l'atteinte de la rentabilité aux montants et aux conditions prévus. Les états financiers consolidés ne tiennent pas compte des éventuels rajustements à la valeur comptable et à la classification des actifs et des passifs qui seraient nécessaires si la Société se révélait incapable de poursuivre ses activités. Ces facteurs soulèvent des doutes importants sur la continuité de l'exploitation de la Société.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

### **a) Déclaration de conformité**

La Société prépare ses états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Ces états financiers consolidés fournissent des données comparatives avec l'exercice précédent.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 a été autorisée par une résolution du conseil d'administration en date du 30 avril 2019.

### **b) Base d'établissement**

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf certains instruments financiers qui sont évalués à des montants réévalués ou à leur juste valeur à la fin de chaque exercice, comme il est expliqué dans les méthodes comptables présentées ci-après.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation. Lorsqu'elle estime la juste valeur d'un actif ou d'un passif, la Société tient compte des caractéristiques de l'actif ou du passif si c'est ce que feraient les intervenants du marché pour fixer le prix de l'actif ou du passif à la date d'évaluation. La juste valeur utilisée aux fins de l'évaluation et de la présentation de l'information dans les présents états financiers consolidés est établie selon cette base, sauf pour les transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 2, les transactions de location qui entrent dans le champ d'application d'IAS 17 et les évaluations qui présentent des similitudes avec la juste valeur, mais qui ne correspondent pas à la juste valeur, comme la valeur nette de réalisation dans IAS 2 et la valeur d'utilité dans IAS 36.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **c) Base de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Société et de sa filiale Earth Alive Chile SpA (« SpA »). Cette filiale en propriété exclusive est une entité contrôlée par la Société. La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. La filiale est entièrement consolidée à partir de la date où le contrôle est transféré à la Société et elle est déconsolidée à partir de la date où le contrôle cesse. Les transactions, soldes, produits et charges et profits et pertes intragroupe sont éliminés lors de la consolidation.

### **d) Comptabilisation des produits**

Les produits sont comptabilisés lorsque la Société a rempli son obligation de prestation décrite dans le contrat avec le client, que le contrat a une substance commerciale et qu'il est probable que la Société recouvrera la contrepartie à laquelle elle a droit en échange de l'exécution des obligations aux termes du contrat. Ces critères sont respectés lorsque le transfert du contrôle des biens a eu lieu, habituellement lors de l'expédition ou de la livraison des biens au client, une fois que ce dernier a acquis le titre de propriété et la possession des biens et que, par conséquent, il est en mesure de les utiliser et d'en tirer la quasi-totalité des avantages.

Les produits correspondent au prix de transaction affecté à l'obligation de prestation décrite dans le contrat avec le client. L'estimation des remises et des rendus et de la provision s'y rapportant est fondée sur l'expérience passée.

Les coûts engagés pour exécuter ou obtenir des contrats ne sont pas directement attribuables à des contrats en particulier; ils ne sont pas recouvrables et sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

### **e) Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, coûts de transformation et autres coûts engagés pour amener les stocks dans l'état où ils se trouvent. Les stocks comprennent les matières premières et les produits finis. En raison de la nature de ses activités, la Société n'a pas de travaux en cours, car la transformation des matières premières en produits finis est presque instantanée. Le coût des stocks est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen. La valeur nette de réalisation correspond à l'écart entre le prix de vente estimé et les coûts estimés pour procéder à la transformation en un produit vendable.

### **f) Regroupements d'entreprises**

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur, dont le calcul correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés par la Société, des passifs contractés par la Société auprès des anciens propriétaires de l'entreprise acquise et des titres de capitaux propres émis par la Société en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais liés aux acquisitions sont normalement comptabilisés en résultat net à mesure qu'ils sont engagés. À la date d'acquisition, les actifs identifiables acquis et les passifs pris en charge sont comptabilisés à leur juste valeur, à quelques exceptions près :

- les actifs ou passifs d'impôt futur et les actifs ou passifs liés aux régimes d'avantages du personnel, qui sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 12, *Impôts sur le résultat*, et à IAS 19, respectivement;
- les passifs et les instruments de capitaux propres liés aux accords de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise ou aux accords de paiement fondé sur des actions de la Société conclus en remplacement des accords de paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise, qui sont évalués conformément à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*; et
- les actifs (ou les actifs inclus dans des groupes destinés à être cédés) classés comme étant détenus en vue de la vente en vertu d'IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*, qui sont évalués conformément à cette norme.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- L'écart d'acquisition est évalué comme l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, de la valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation détenue précédemment par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant) sur la valeur nette des montants, à la date d'acquisition, des actifs acquis et des passifs pris en charge identifiables. Si, après réévaluation, la valeur nette des montants, à la date d'acquisition, des actifs acquis et des passifs pris en charge identifiables excède la somme de la contrepartie transférée, de la valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation détenue précédemment par l'acquéreur dans l'entreprise acquise (le cas échéant), l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat net à titre de profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses.
- Lorsque la contrepartie transférée par la Société à l'occasion d'un regroupement d'entreprises comprend des actifs ou des passifs découlant d'un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à sa juste valeur à la date d'acquisition et fait partie de la contrepartie transférée lors du regroupement d'entreprises. Les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui constituent des ajustements au titre de la période d'évaluation sont ajustées rétrospectivement et l'on procède à des ajustements correspondants à l'égard de l'écart d'acquisition. Les ajustements au titre de la période d'évaluation sont des ajustements fondés sur de nouveaux renseignements obtenus pendant la période d'évaluation (dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition) au sujet de faits et de circonstances qui existaient à la date d'acquisition.
- La comptabilisation ultérieure des changements de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui ne constituent pas des ajustements au titre de la période d'évaluation dépend de la façon dont la contrepartie éventuelle est classée. Une contrepartie éventuelle classée en capitaux propres n'est pas réévaluée aux dates ultérieures de présentation de l'information financière et son règlement subséquent est comptabilisé en capitaux propres. Une contrepartie éventuelle classée comme un actif ou un passif est réévalué aux dates ultérieures de présentation de l'information financière, conformément à IFRS 9 ou à IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, selon le cas, et le gain ou la perte correspondant est comptabilisé en résultat net.

### g) Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition qui résulte d'une acquisition d'entreprise est comptabilisé au coût et est établi à la date d'acquisition de l'entreprise (voir « f » ci-dessus) après déduction du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Aux fins du test de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté à chaque unité génératrice de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie de l'entité qui devrait bénéficier des synergies du regroupement. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition est affecté font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquent s'il y a un indice qu'elles ont pu se déprécier. Si la valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à sa valeur comptable, la perte de valeur est d'abord affectée à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à cette unité, puis aux autres actifs de l'unité, au prorata de la valeur comptable de chaque unité. Les pertes de valeur de l'écart d'acquisition sont comptabilisées directement en résultat net. Une perte de valeur comptabilisée pour l'écart d'acquisition ne sera pas reprise dans une période ultérieure.

### h) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées au coût à la comptabilisation initiale. Le coût des immobilisations incorporelles acquises dans un regroupement d'entreprises est leur juste valeur à la date d'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exclusion des frais de développement inscrits à l'actif, ne sont pas capitalisées et les charges connexes se reflètent dans le résultat net de la période où elles ont été engagées. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles est déterminée ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont amorties sur leur durée de vie économique et font l'objet d'un test de dépréciation s'il y a un indice qu'elles ont pu se déprécier. La période et la méthode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité déterminée sont passées en revue au moins à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les modifications de la durée d'utilité prévue ou du rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs rattachés à l'immobilisation sont réputées avoir une incidence sur la période ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traitées comme des changements d'estimations comptables.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Les charges d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont comptabilisées dans l'état du résultat net et du résultat global (de la perte globale) dans la catégorie de charges correspondant à la fonction des immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties, mais elles font l'objet d'un test de dépréciation annuel, individuellement ou au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. Ces immobilisations sont évaluées chaque année pour établir si le classement à titre d'immobilisations ayant une durée d'utilité indéterminée est toujours justifié. Sinon, le changement de durée d'utilité indéterminée à durée d'utilité déterminée est appliqué sur une base prospective. Tout gain ou perte découlant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspond à l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé dans l'état du résultat net et du résultat global (de la perte globale) au moment de la décomptabilisation.

### **i) Frais de recherche et de développement**

Les frais de recherche sont passés en charge à mesure qu'ils sont engagés. Les frais de développement dans le cadre d'un projet en particulier sont comptabilisés comme une immobilisation incorporelle si la Société peut prouver :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et sa capacité à la mettre en service ou à la vendre;
- les avantages économiques futurs générés par l'immobilisation incorporelle;
- la disponibilité des ressources pour achever l'immobilisation incorporelle;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses au cours du développement;
- sa capacité à utiliser l'immobilisation incorporelle générée.

Après la comptabilisation initiale des frais de développement à titre d'actif, l'immobilisation est comptabilisée au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. L'amortissement de l'immobilisation commence une fois que le développement est achevé et que l'immobilisation est prête à être mise en service. L'immobilisation est amortie sur la période de l'avantage futur attendu. L'amortissement est comptabilisé dans les frais de recherche et de développement. Au cours de la période de développement, l'immobilisation fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Aucune immobilisation n'a été inscrite à l'actif pour les exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017.

### **j) Brevets**

Les brevets à durée de service déterminée sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, de façon linéaire sur 10 ans à compter de leur date d'émission.

### **k) Marques de commerce**

Les marques de commerce à durée d'utilité déterminée acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont évaluées à leur juste valeur au moment de l'acquisition. Elles sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilité, établie à cinq ans, et une perte de valeur est comptabilisée dans l'état du résultat net et de la perte globale lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable nette.

### **l) Rémunération à base d'actions**

Les employés (y compris les hauts dirigeants) de la Société reçoivent une rémunération sous forme de paiements fondés sur des actions, dans le cadre de laquelle ils rendent des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres (transactions réglées en instruments de capitaux propres).

Transactions réglées en instruments de capitaux propres

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est établi selon la juste valeur à la date de l'attribution, à l'aide du modèle d'évaluation de Black et Scholes. Ce coût est comptabilisé, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport dans les capitaux propres, au cours de la période durant laquelle les conditions de performance ou de service sont remplies, à titre de rémunération à base d'actions dans chaque catégorie des charges d'exploitation. Le cumul des charges comptabilisées pour les transactions réglées en instruments de capitaux propres à chaque date de présentation de l'information financière, jusqu'à la date d'acquisition des droits, reflète la mesure dans laquelle la période d'acquisition des droits a expiré et la meilleure estimation par l'entité du nombre d'instruments de capitaux propres dont les droits devraient être finalement acquis. La charge ou le crédit dans l'état du résultat net et du résultat global (de la perte globale) pour une période représente l'évolution du cumul des charges comptabilisées au début et à la fin de cette période et est comptabilisé à titre de rémunération à base d'actions dans chaque catégorie de charges d'exploitation.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Aucune charge n'est comptabilisée pour les attributions qui ne sont pas finalement acquises, sauf pour les transactions réglées en instruments de capitaux propres pour lesquelles l'acquisition des droits est assujettie à une condition de marché ou à une condition accessoire à l'acquisition des droits. Ces transactions sont traitées comme si les droits étaient acquis, peu importe que la condition de marché ou la condition accessoire soit remplie, si toutes les autres conditions de performance ou de service sont remplies.

Si les conditions d'une attribution réglée en instruments de capitaux propres sont modifiées, la charge minimale comptabilisée correspond à la charge si les conditions n'avaient pas été modifiées, si les conditions initiales sont remplies; une charge additionnelle est comptabilisée pour toute modification qui augmente la juste valeur totale de la transaction dont le paiement est fondé sur des actions ou qui est favorable d'une autre façon à l'employé selon l'évaluation à la date de la modification.

L'effet dilutif des options en circulation est comptabilisé à titre de dilution additionnelle des actions dans le calcul du résultat dilué par action.

### m) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Les actifs financiers et les passifs financiers font l'objet d'une compensation, et le solde net est présenté au bilan consolidé lorsque la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de procéder au règlement du solde net ou de réaliser l'actif financier et de régler le passif financier simultanément.

Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses instruments financiers dans les catégories suivantes, selon les raisons pour lesquelles ils ont été acquis :

- ⌚ Coût amorti – si l'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des paiements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (détention à des fins de perception).
- ⌚ Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG) – si l'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- ⌚ Juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) – si l'actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou par le biais des autres éléments du résultat global.

Les actifs financiers de la Société évalués au coût amorti comprennent la trésorerie et les clients et créances diverses. La Société ne détient aucun actif financier évalué à la JVAERG et à la JVRN. Ses fournisseurs, charge à payer et débiteures convertibles sont évalués au coût amorti. Les actifs financiers et les passifs financiers compris dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à la juste valeur (déduction faite des coûts de transaction, le cas échéant) et sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué des provisions pour pertes.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque le droit contractuel sur les flux de trésorerie qui composent l'actif financier a expiré ou que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif est transférée. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation au titre du passif est éteinte, annulée ou échue. Les gains et les pertes découlant de la décomptabilisation sont comptabilisés en résultat net. Si un instrument financier est modifié et que la modification ne donne pas lieu à une décomptabilisation, sa valeur comptable brute doit être recalculée et le gain ou la perte découlant de la modification est comptabilisé dans l'état du résultat net et de la perte globale.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Au sein des comptes clients, la Société a appliqué une mesure de simplification et utilisé une matrice de provisions simplifiée afin d'estimer les pertes de crédit attendues (« PCA ») pour les comptes clients qui ne comportent pas de composante financement importante. Elle évalue la PCA pour la durée de vie applicable à ses comptes clients au moment de la comptabilisation initiale et réévalue la provision à chaque date de présentation de l'information. Les PCA pour la durée de vie sont une estimation établie par pondération probabiliste de toutes les défaillances possibles sur sa durée de vie attendue d'un actif financier. Dans l'évaluation visant à établir si ses actifs financiers sont dépréciés, la Société tient compte de l'historique des créances douteuses, des indications quant à l'actuelle situation financière du débiteur et de son historique de manquements à un contrat, de la probabilité de faillite ou de restructuration financière du débiteur, d'une évolution des conditions économiques qui risque de favoriser les cas de défaillance et de la durée jusqu'à l'échéance du compte client concerné. La valeur comptable des comptes clients est diminuée du montant de la PCA par l'intermédiaire d'un compte de provision et les pertes sont comptabilisées dans les frais de vente, généraux et administratifs à l'état du résultat net et de la perte globale.

### **n) Dépréciation des actifs à long terme**

Les actifs à long terme ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortissables, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les actifs à long terme ayant une durée d'utilité déterminée font l'objet d'un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Quand un indice de dépréciation est identifié, le test de dépréciation compare les valeurs comptables des actifs ou des « unités génératrices de trésorerie » testés à leurs valeurs recouvrables (la valeur recouvrable étant la plus élevée de la valeur d'utilité ou de la juste valeur de l'actif ou de l'« unité génératrice de trésorerie » diminuée des coûts de vente). Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans la mesure où les valeurs comptables des actifs ou des « unités génératrices de trésorerie » excèdent leurs valeurs recouvrables. Si les valeurs recouvrables des actifs ou des « unités génératrices de trésorerie » pour lesquels une perte de valeur a antérieurement été comptabilisée augmentent, les pertes de valeur précédemment comptabilisées (autre que celles à l'égard de l'écart d'acquisition) peuvent être reprises, pourvu que la valeur comptable qui découle de la reprise ne soit pas supérieure à la valeur qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été précédemment comptabilisée.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé 560 326 \$ de radiations au titre de l'écart d'acquisition et 125 701 \$ de radiations d'immobilisations incorporelles dans l'état du résultat net et de la perte globale.

### **o) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les éléments de coût ultérieurs sont compris dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, s'il y a lieu, seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la Société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable d'un actif qui a été remplacé est décomptabilisée au moment du remplacement. Les frais de réparation et de maintenance sont passés en charges au cours de la période pendant laquelle ils sont engagés.

Après la comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité prévue, comme suit :

Matériel informatique	3 ans
Outils et machinerie	5 à 10 ans

La Société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. Les valeurs résiduelles, le mode d'amortissement et la durée d'utilité de l'actif sont révisés annuellement et ajustés au besoin.

Les gains et les pertes résultant de la cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit à la valeur comptable de l'immobilisation et sont inclus dans les autres gains et pertes de l'état du résultat net et de la perte globale.

## **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

### **p) Impôts sur les bénéfices**

L'impôt sur les bénéfices exigible est comptabilisé en résultat net, sauf dans la mesure où il se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est lui aussi comptabilisé directement dans les capitaux propres. L'impôt exigible représente l'impôt à payer prévu sur le bénéfice imposable pour la période, en fonction des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière, et de tout ajustement de l'impôt à payer, le cas échéant, relativement aux exercices antérieurs.

L'impôt futur est comptabilisé à l'égard des différences temporaires qui se produisent entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. L'impôt futur est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif ou le passif d'impôt futur sera recouvré ou réglé. Les actifs d'impôt futur sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les actifs pourront être recouverts.

### **q) Produits financiers et frais financiers**

Les produits financiers, composés des produits d'intérêts, des gains de change nets et des gains réalisés à la cession d'immobilisations corporelles, sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont constatés dans l'état du résultat net et de la perte globale. Les frais financiers comprennent les intérêts et les charges de désactualisation sur les débetures convertibles, les frais bancaires, les pertes de change et les autres charges d'intérêts.

### **r) Capital social et bons de souscription**

Les actions ordinaires sont classées en tant que capitaux propres. Les actions ordinaires attribuées en contrepartie de biens et de services sont classées en tant que capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou de nouveaux bons de souscription sont présentés dans les capitaux propres à titre de déductions, nettes d'impôt, du produit.

Le produit sur l'émission de bons de souscription, net de frais d'émission, est porté au crédit du surplus d'apport. La réserve pour bons de souscription n'est pas distribuable et sera transférée au compte du capital social à l'exercice des bons de souscription.

### **s) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

La monnaie fonctionnelle de la filiale SpA est le peso chilien. Les états financiers sont présentés en dollars canadiens.

Transactions et soldes : Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. En règle générale, les gains et les pertes de change résultant du règlement de transactions en devises et de la conversion, à la fin de la période, des actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que la monnaie fonctionnelle d'une transaction sont comptabilisés dans l'état du résultat net et de la perte globale.

### **t) Perte par action**

La perte de base et après dilution par action est calculée en divisant la perte nette de la période attribuable aux porteurs de titres de participation de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

## **3. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS**

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction porte des jugements et pose des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et sur les montants présentés au titre des produits et des charges au cours de l'exercice considéré. Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, dont des attentes à propos d'événements futurs qui, de l'avis de la direction, sont raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

- a) Dépréciation – note 9
- b) Analyse et évaluation des débetures convertibles – note 12
- c) Évaluation des bons de souscription – note 13
- d) Rémunération à base d'actions – note 13
- e) Éventualités – note 15

#### **4. CHANGEMENTS DANS LES MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION**

##### PRISES DE POSITION VISANT LES IFRS NOUVELLEMENT ADOPTÉES

###### **IFRS 9, *Instruments financiers***

Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Société a adopté IFRS 9, qui présente de nouvelles exigences pour le classement, l'évaluation et la décomptabilisation des instruments financiers et présente un nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers. L'adoption d'IFRS 9 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés, mais a donné lieu à la présentation de certaines informations supplémentaires. La Société a appliqué la norme de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de la norme à la date d'application. L'adoption de la norme n'a eu aucune incidence sur les valeurs comptables et les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et n'a donné lieu à aucune différence d'évaluation.

###### **IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients***

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la société a adopté IFRS 15, qui exige la comptabilisation des produits lorsque la Société a rempli ses obligations de prestation telles qu'elles sont définies dans le contrat avec le client, si le contrat a une substance commerciale et s'il est probable que la Société recouvrera la contrepartie à laquelle elle a droit en échange de l'exécution de ses obligations en vertu du contrat. La société a conclu qu'il n'y avait pas de différence importante entre le moment du transfert des risques et avantages selon IAS 18, *Produits des activités ordinaires* (IAS 18) et le transfert du contrôle selon IFRS 15. Par conséquent, aucun ajustement n'a été apporté aux états financiers consolidés de la société. Les résultats financiers auraient été les mêmes selon IAS 18 ou IFRS 15 pour les périodes présentées dans ces états financiers consolidés. L'adoption d'IFRS 15 n'a eu aucune incidence sur les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2018, ni sur le moment de la comptabilisation des produits ou leur évaluation. La Société a appliqué la norme de façon rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de la norme à la date d'application. Par conséquent, l'information présentée pour 2017 n'a pas été retraitée.

##### PRISES DE POSITIONS RÉCENTES VISANT LES IFRS QUI N'ONT PAS ENCORE ÉTÉ ADOPTÉES

###### **IFRS 16, *Contrats de location***

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui établit les principes concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet, pour les deux parties à un contrat de location : le client (preneur) et le fournisseur (bailleur). Elle apporte des modifications importantes à la comptabilisation par le preneur en éliminant la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement et en exigeant la comptabilisation d'un actif au titre du droit d'utilisation et d'une obligation locative à la date de début du contrat de location pour tous les contrats de location, à l'exception des contrats de location à court terme et contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les exigences en matière de comptabilisation par le bailleur sont demeurées essentiellement les mêmes. IFRS 16 remplace l'ancienne norme relative aux contrats de location, IAS 17, *Contrats de location*, et les interprétations connexes (IAS 17). La Société adoptera la norme à sa date d'entrée en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2019 selon l'approche rétrospective modifiée. Par conséquent, l'effet cumulatif de l'adoption d'IFRS 16 sera comptabilisé comme un ajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués au 1<sup>er</sup> janvier 2019 sans retraitement des informations comparatives. L'actif et le passif correspondants sont évalués en actualisant les paiements de location sur la durée résiduelle du contrat de location en fonction du taux d'emprunt marginal de la Société.

Aux termes de la norme révisée, la Société comptabilisera un nouvel actif au titre du droit d'utilisation dans les immobilisations corporelles, ainsi que l'obligation locative correspondante, pour le contrat de location visant l'espace de bureau et d'entrepôt de la Société. Auparavant, la Société comptabilisait les frais de location associés à cette installation à titre de charge liée aux contrats de location simple selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. La nature des charges liées à ce contrat de location changera puisque la Société comptabilisera une dotation aux amortissements pour l'actif au titre du droit d'utilisation et une charge d'intérêts sur l'obligation locative connexe.

La Société estime qu'elle comptabilisera un actif additionnel au titre du droit d'utilisation dans les immobilisations corporelles et une obligation locative correspondante d'environ 70 000 \$ au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

#### 4. CHANGEMENTS DANS LES MÉTHODES COMPTABLES ET LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION (suite)

##### **IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements fiscaux**

En juin 2017, l'IASB a publié l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, qui s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette interprétation doit s'appliquer à la détermination du bénéfice imposable (de la perte fiscale), des bases fiscales, des pertes fiscales non utilisées, des crédits d'impôt non utilisés et des taux d'impôt, en cas d'incertitude relative aux traitements fiscaux selon IAS 12. La Société tiendra compte de ces nouvelles exigences lors de ses calculs de l'impôt sur le résultat de 2019, et aucune incidence importante n'est prévue.

#### 5. TRÉSORERIE

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Trésorerie libellée en \$ CA	17 299	1 064 316
Trésorerie libellée en \$ US	93 041	12 395
Trésorerie libellée en pesos chiliens	2 531	2 531
<b>Trésorerie dans les états consolidés des flux de trésorerie</b>	<b>112 871</b>	<b>1 079 242</b>

#### 6. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Clients	540 991	185 546
Autres créances	1 808	108 230
Montants à recevoir des dirigeants	4 864	4 864
Taxes à recevoir	67 418	109 400
<b>Clients et créances diverses</b>	<b>615 081</b>	<b>408 040</b>

Tous les montants sont exigibles à court terme. Les valeurs comptables nettes sont une approximation raisonnable de leur juste valeur.

La valeur comptable nette des clients en souffrance de la société est de 172 315 \$ (31 décembre 2017 – 70 440 \$) à la date de présentation de l'information financière. Le tableau suivant présente le classement chronologique de ces créances :

##### **Classement chronologique des clients en souffrance mais non douteux :**

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Non douteux et en souffrance depuis :</b>		
31 à 60 jours	19 888	417
61 à 90 jours	-	5 875
Plus de 90 jours	152 427	64 148
<b>Total</b>	<b>172 315</b>	<b>70 440</b>

Le montant de 470 806 \$ (2017 – 113 038 \$) correspond au risque de crédit maximal pour les clients. La Société ne détient aucune garantie ni aucune autre forme de sûreté à l'égard de ces créances.

Les clients sont normalement recouverts dans un délai de 102 jours (2017 – 60 jours). Au 31 décembre 2018, environ 41,24 % de la valeur comptable nette des clients est due par un client (2017 – 43,9 %). Outre ce client, le risque de concentration du crédit est limité.

**Earth Alive Clean Technologies Inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
(en dollars canadiens, sauf le nombre de titres)  
Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

**7. STOCKS**

Valeur comptable totale des stocks par catégorie :

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<b>Produits agricoles</b>		
Matières premières	103 786	32 375
Produits finis	25 530	16 763
	<b>129 316</b>	<b>49 138</b>
<b>Infrastructure et entretien</b>		
Produits finis	1 023	1 800
	<b>1 023</b>	<b>1 800</b>
<b>Total</b>	<b>130 339</b>	<b>50 938</b>

**8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont constituées des éléments suivants :

Coût	Matériel informatique	Outils et machinerie	Total
Au 1 <sup>er</sup> janvier et au 31 décembre 2017	21 218	29 055	50 273
<b>Acquisitions</b>	-	<b>196 838</b>	<b>196 838</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>21 218</b>	<b>225 893</b>	<b>247 111</b>
<b>Amortissement cumulé</b>			
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	16 366	14 360	30 726
Amortissement pour la période	2 080	4 456	6 536
Au 31 décembre 2017	18 446	18 816	37 262
<b>Amortissement pour la période</b>	<b>2 080</b>	<b>6 825</b>	<b>8 905</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>20 526</b>	<b>25 641</b>	<b>46 167</b>
<b>Valeur comptable nette</b>			
Au 31 décembre 2017	2 772	10 239	13 011
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>692</b>	<b>200 252</b>	<b>200 944</b>

**Earth Alive Clean Technologies Inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
(en dollars canadiens, sauf le nombre de titres)  
Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

**9. ÉCART D'ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

L'écart d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles sont constitués des éléments suivants :

<b>Coût</b>	<b>Goodwill</b>	<b>Brevets</b>	<b>Marques de commerce</b>	<b>Total</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier et 31 décembre 2018	-	184 560	69 000	253 560
<b>Amortissement cumulé</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	-	133 673	49 450	183 123
Amortissement pour la période	-	13 127	13 800	26 927
<b>Au 31 décembre 2018</b>	-	<b>146 800</b>	<b>63 250</b>	<b>210 050</b>
<b>Valeur comptable nette</b>				
<b>Au 31 décembre 2018</b>	-	<b>37 760</b>	<b>5 750</b>	<b>43 510</b>
La valeur comptable sera entièrement amortie dans le nombre d'années suivant		<b>3.7</b>	<b>0.2</b>	
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	560 326	278 112	69 000	907 438
Acquisitions	-	32 149	-	32 149
Dépréciation	(560 326)	(125 701)	-	(686 027)
<b>Au 31 décembre 2017</b>	-	<b>184 560</b>	<b>69 000</b>	<b>253 560</b>
<b>Cumul des amortissements</b>				
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2017	-	104 631	35 650	140 281
Amortissement pour la période	-	29 042	13 800	42 842
<b>Au 31 décembre 2017</b>	-	<b>133 673</b>	<b>49 450</b>	<b>183 123</b>
<b>Valeur comptable nette</b>				
<b>Au 31 décembre 2017</b>	-	<b>50 887</b>	<b>19 550</b>	<b>70 437</b>
		<b>4.7</b>	<b>1.2</b>	

L'écart d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles sont affectés aux UGT par secteur d'activité. La valeur comptable de l'écart d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles est affectée aux UGT suivantes. Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité déterminée.

<b>31 décembre 2018</b>	<b>Brevets</b>	<b>Marques de commerce</b>	<b>Total</b>
<b>Secteur Agriculture</b>	<b>23 782</b>	<b>5 750</b>	<b>29 532</b>
<b>Autre</b>	<b>13 978</b>	<b>-</b>	<b>13 978</b>
<b>Total</b>	<b>37 760</b>	<b>5 750</b>	<b>43 510</b>
<b>31 décembre 2017</b>			
Secteur Agriculture	30 696	19 550	50 246
Autre	20 191	-	20 191
Total	50 887	19 550	70 437

## 9. ÉCART D'ACQUISITION ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (suite)

Au 31 décembre 2017, le test de dépréciation de l'UGT Agriculture à laquelle l'écart d'acquisition est affecté s'appuie sur la valeur d'utilité de l'UGT, déterminée selon la méthode des flux de trésorerie prévus. En 2017, le calcul s'appuyait principalement sur des hypothèses, comme les flux de trésorerie futurs estimés, le taux de croissance des flux de trésorerie et le taux d'actualisation. À ce moment, la Société s'attendait à un taux de croissance composé de ses produits de 239 % en 2018 et en 2019, suivi d'un taux de croissance perpétuel de 3 %. Une partie importante des produits prévus est libellée en dollars américains. La Société a utilisé un taux de change de 1,25 dollar canadien pour chaque dollar américain. Le taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs a été estimé à 45 %, conforme au taux utilisé pour établir la valeur de l'option de conversion rattachée aux débentures convertibles converties en 2017.

Les calculs du test de dépréciation de l'écart d'acquisition ont démontré que sa valeur comptable était plus élevée que sa valeur recouvrable. L'écart d'acquisition a donc subi une dépréciation d'un montant de 560 326 \$ en 2017.

Également en 2017, comme la Société poursuivait activement ses efforts de marketing dans les pays où un brevet a été obtenu, elle a pris en considération sa nouvelle orientation stratégique afin de déterminer si le coût non amorti des brevets pouvait être déprécié. Pour chaque brevet, la Société a évalué si les ventes prévues, d'après les chiffres des dernières années, étaient considérées comme suffisantes pour recouvrer les coûts résiduels. Par conséquent, une perte de valeur de 125 701 \$ a été comptabilisée à titre de charge d'exploitation en 2017 pour les brevets dans les pays où la Société n'avait pas d'éléments probants suffisants quant aux ventes futures.

En 2018, la Société a comparé l'évaluation de chaque brevet par rapport aux ventes prévues. D'après les chiffres des dernières années, ces ventes ont été considérées comme étant suffisantes pour recouvrer les coûts résiduels. Par conséquent, aucune perte de valeur supplémentaire n'a été comptabilisée pour 2018. De plus, la Société a conclu qu'aucun changement important n'est survenu en 2018 dans les pays où une perte de valeur a été subie en 2017, et aucune reprise de dépréciation ne doit être comptabilisée.

### Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est présenté comme suit dans les états consolidés du résultat net et de la perte globale :

	2018	2017
Ventes et marketing	13 800	13 800
Frais de recherche et développement	13 127	29 042
<b>Total</b>	<b>26 927</b>	<b>42 842</b>

## 10. FOURNISSEURS ET CHARGES A PAYER

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Fournisseurs	554 572	479 969
Charges à payer	24 215	17 085
Montants à payer aux dirigeants	45 016	107 412
Intérêts courus sur les débentures à payer aux actionnaires (note 12)	381 840	30 543
<b>Fournisseurs et charges à payer</b>	<b>1 005 643</b>	<b>635 009</b>

**Earth Alive Clean Technologies Inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
(en dollars canadiens, sauf le nombre de titres)  
Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

**11. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES**

La Société a comptabilisé 0 \$ (2017 – 8 971 \$) au titre des différences temporaires liées à la charge d'amortissement au cours de l'exercice en lien avec des immobilisations incorporelles provenant d'une acquisition d'entreprise. En outre, aucun autre actif d'impôt futur n'a été comptabilisé, étant donné qu'il semble improbable que les pertes fiscales accumulées puissent être reportées pour compenser les bénéfices imposables futurs. Au Canada, la Société a des pertes autres qu'en capital pouvant être reportées d'environ 11 046 000 \$. Cette somme peut être déduite du calcul des bénéfices imposables des exercices futures et arrivant à échéance à compter de 2030.

La charge d'impôt sur les bénéfices est ventilée comme suit :

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Impôt exigible	-	-
Impôt futur	<b>(45 334)</b>	(125 412)
<b>Total</b>	<b>(45 334)</b>	(125 412)

Le rapprochement de la charge d'impôt sur les bénéfices est calculé selon le taux d'imposition prévu par la loi en vigueur au Canada, et la charge d'impôt sur les bénéfices est comptabilisée comme suit dans les états financiers consolidés :

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Perte avant impôts sur les bénéfices</b>	<b>3 557 039</b>	3 274 967
Charge (recouvrement) d'impôt théorique au taux d'imposition en vigueur au Canada (26,7 %; 2017 : 26,9 %)	<b>(949 729)</b>	(880 966)
Économie d'impôts non comptabilisée liée aux pertes fiscales et aux différences temporaires	<b>756 533</b>	689 372
Différences temporaires comptabilisées	-	(8 971)
Pertes fiscales non comptabilisées antérieurement utilisées pour réduire les passifs d'impôt futur comptabilisés en déduction des options de conversion, débetures convertibles	<b>(45 334)</b>	(116 441)
Différences permanentes	<b>189 936</b>	190 450
Autres effets	<b>3 260</b>	1 144
<b>Charge (recouvrement) d'impôt effectif</b>	<b>(45 334)</b>	(125 412)
<b>Taux d'imposition effectif</b>	<b>1,274 %</b>	3,839 %

Les reports de pertes représentent des économies d'impôt potentielles au Canada de 2 949 000 \$ au 31 décembre 2018 et arrivent à échéance lors des années d'imposition suivantes :

<b>Année</b>	
2030	35 000
2031	222 000
2032	781 000
2033	239 000
2034	1 333 000
2035	1 557 000
2036	2 144 000
2037	2 218 000
2038	2 517 000
<b>Total</b>	<b>11 046 000</b>

## 12. DÉBENTURES CONVERTIBLES

En avril et en septembre 2018, la Société a émis des débentures convertibles non garanties pour un montant total de 1 000 000 \$, qui accordent également au porteur le droit à des bons de souscription d'actions ordinaires à un prix de 0,25 \$ arrivant à échéance le 11 octobre 2022. Les coûts d'émission se sont élevés à 10 845 \$, dont 555 \$ ont été affectés aux options de conversion et 1 423 \$ ont été affectés aux bons de souscription. Les débentures convertibles arrivent à échéance le 11 octobre 2019 et portent intérêt à un taux de 15 %. Elles ont une option de remboursement anticipé et sont convertibles en actions ordinaires de la Société, au gré du porteur, à un coût de 0,35 \$ par action.

En octobre, novembre et décembre 2017, la Société a émis des débentures convertibles non garanties pour un montant total de 1 740 000 \$, qui accordent également au porteur le droit à des bons de souscription d'actions ordinaires à un prix de 0,25 \$ arrivant à échéance le 11 octobre 2022. Les coûts d'émission se sont élevés à 144 826 \$, dont 10 901 \$ ont été affectés aux options de conversion et 25 066 \$ ont été affectés aux bons de souscription. Les débentures convertibles arrivent à échéance le 11 octobre 2019 et portent intérêt à un taux de 15 %. Elles ont une option de remboursement anticipé et sont convertibles en actions ordinaires de la Société, au gré du porteur, à un coût de 0,35 \$ par action.

Les débentures convertibles ont deux composantes capitaux propres, soit le bon de souscription et l'option de conversion. La juste valeur a été estimée en prenant en considération le fait que la transaction a été conclue entre des parties non liées selon les conditions du marché. Comme l'exige la norme IAS 32, *Instruments financiers*, la Société détermine d'abord la valeur comptable de la composante passif en évaluant la juste valeur d'un passif similaire (y compris les composantes dérivées n'ayant pas la qualité de capitaux propres) non assorti d'une option de conversion ou d'un bon de souscription associés, en utilisant un taux d'actualisation de 35 % (2017 – 35 %).

La valeur comptable des options de conversion, représentées par l'option de conversion de l'instrument en actions ordinaires et en bons de souscription, est ensuite déterminée en déduisant la juste valeur du passif financier de la juste valeur de l'instrument financier composé pris dans son ensemble. Puis, les résultats obtenus sont répartis proportionnellement entre chaque composante capitaux propres selon leur juste valeur respective établie selon le modèle de Black et Scholes.

La débenture convertible est également augmentée jusqu'au prix de rachat selon sa durée de vie attendue, comme l'exige IFRS 9, *Instruments financiers*, à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les options de conversion des débentures convertibles et les bons de souscription ont créé un passif d'impôt futur d'un montant de 45 334 \$ (2017 – 116 441 \$) qui a été imputé à la valeur attribuable aux options de conversion et aux bons de souscription. La Société a comptabilisé l'avantage tiré d'une partie de ses pertes reportées pour compenser ce passif dans les états consolidés du résultat net et de la perte globale (note 11).

2018	Débentures convertibles	Options de conversion	Bons de souscription	Total
Solde au 31 décembre 2017	1 225 296	84 460	195 998	1 505 754
Émission de débentures convertibles	831 470	46 421	122 109	1 000 000
Coûts d'émission	(8 867)	(555)	(1 423)	(10 845)
Passif d'impôt futur	-	(12 487)	(32 847)	(45 334)
Charge de désactualisation	321 349	-	-	321 349
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>2 369 248</b>	<b>117 839</b>	<b>283 837</b>	<b>2 770 924</b>

2017	Débentures convertibles	Options de conversion	Bons de souscription	Total
Émission de débentures convertibles	1 307 134	130 453	302 413	1 740 000
Coûts d'émission	(108 859)	(10 901)	(25 066)	(144 826)
Passif d'impôt futur	-	(35 092)	(81 349)	(116 441)
Charge de désactualisation	27 021	-	-	27 021
Solde au 31 décembre 2017	<b>1 225 296</b>	<b>84 460</b>	<b>195 998</b>	<b>1 505 754</b>

**Earth Alive Clean Technologies Inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
(en dollars canadiens, sauf le nombre de titres)  
Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

**12. DÉBENTURES CONVERTIBLES (suite)**

Au cours de l'exercice 2018, des débentures convertibles ont été émises à une société actionnaire ayant un administrateur ou un dirigeant en commun, pour un montant de 1 000 000 \$ (2017 – 500 000 \$).

Les débentures sont garanties par des droits sur l'ensemble des droits de propriété intellectuelle de la Société.

**13. CAPITAL SOCIAL**

**a) Actions ordinaires :**

Le capital social de la Société se compose uniquement d'actions ordinaires entièrement payées.

**Autorisé :**

Le capital social autorisé de la Société est le suivant :

Nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et droit de participation.

Aucune action privilégiée en circulation.

La Société n'a jamais déclaré de dividende.

**Émis :**

Le tableau suivant présente les variations du capital social ordinaire de la Société :

	31 décembre 2018		31 décembre 2017	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
<b>Solde au début de la période</b>	<b>110 677 681</b>	<b>10 039 538</b>	109 479 381	9 692 235
Actions émises aux termes de placements privés (déduction faite des coûts d'émission des actions de 2 930 \$) <sup>i</sup>	<b>2 272 727</b>	<b>208 434</b>	-	-
Actions émises aux termes de l'exercice des bons de souscription (13b)	-	-	1 150 000	341 024
Actions émises aux termes de l'exercice d'options (13d)	<b>1 750 000</b>	<b>289 851</b>	48 300	6 279
<b>Solde du compte à la fin de la période</b>	<b>114 700 408</b>	<b>10 537 823</b>	110 677 681	10 039 538

- i. Le 16 novembre 2018, la Société a réalisé un placement privé sans intermédiaire dans le cadre duquel elle a vendu 2 272 727 parts au prix unitaire de 0,22 \$, pour un montant total de 500 000 \$. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription entier donne à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire de la société au prix de 0,35 \$, pendant une période de 24 mois. La juste valeur des actions ordinaires de 208 434 \$ a été déterminée en soustrayant les coûts d'émission des actions de 2 930 \$ et la valeur des bons de souscription d'actions ordinaires de 288 636 \$ compris dans les unités, comme il est établi au paragraphe b) ci-dessous.

**Earth Alive Clean Technologies Inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
(en dollars canadiens, sauf le nombre de titres)  
Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

**13. CAPITAL SOCIAL (suite)**

**b) Bons de souscription d'actions**

La juste valeur des bons de souscription d'actions émis a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation de Black et Scholes en supposant qu'il n'y a pas de rendement des dividendes, mais en établissant des taux de volatilité et des taux sans risque.

Le tableau suivant présente le résumé des opérations liées aux bons de souscription :

Date	Opération	Nombre de bons de souscription	Durée	Prix d'exercice	Valeur en dollar	Volatilité	Taux sans risque
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2017		3 312 000		0.27 \$			
11 octobre 2017	Émission (note 12)	1 924 787	60 mois	0.25 \$	58 149	151.00 %	1.77 %
29 novembre 2017	Émission (note 12)	4 019 114	59 mois	0.25 \$	121 448	151.40 %	1.62 %
29 décembre 2017	Émission (note 12)	652 264	58 mois	0.25 \$	16 401	153.97 %	1.86 %
	Exercice	(1 150 000)		0.20 \$	(111 024)		
	Expiration	(2 162 000)		0.45 \$	(409 430)		
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>		<b>6 596 165</b>		<b>0.250 \$</b>			
27 avril 2018	Émission (note 12)	1 182 346	54 mois	0.25 \$	34 339	154.00 %	2.12 %
10 septembre 2018	Émission (note 12)	2 240 246	50 mois	0.25 \$	53 499	151.00 %	2.21 %
16 novembre 2018	Émission (note 13 a)i)	2 272 727	24 mois	0.35 \$	288 636	112.40 %	1.76 %
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>		<b>12 291 484</b>		<b>0.269 \$</b>			

La moyenne pondérée du cours des actions au moment de l'exercice des bons de souscription d'actions est de 0,269 \$ (2017 – 0,55 \$) par action.

**c) Options du placeur pour compte**

La juste valeur des options du placeur pour compte a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation de Black et Scholes en supposant qu'il n'y a pas de rendement des dividendes, mais en établissant des taux de volatilité et des taux sans risque.

Le tableau suivant présente le résumé des opérations liées aux options du placeur pour compte :

Date	Opération	Nombre d'options du placeur pour compte	Durée	Prix d'exercice	Valeur en dollars	Volatilité	Taux sans risque
En circulation au 1 <sup>er</sup> janvier 2017		-		0.000 \$	0 \$		
29 décembre 2017	Émission	6 000	24 mois	0.350 \$	732 \$	145 %	1.76 %
<b>En circulation au 31 décembre 2017</b>		<b>6 000</b>		<b>0.350 \$</b>	<b>732 \$</b>		
	Aucune	-					
<b>En circulation au 31 décembre 2018</b>		<b>6 000</b>	12 mois	<b>0.350 \$</b>	<b>732 \$</b>		

**Earth Alive Clean Technologies Inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
(en dollars canadiens, sauf le nombre de titres)  
Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

**13. CAPITAL SOCIAL (suite)**

**d) Options d'achat d'actions**

La Société offre un régime d'options sur actions (le « régime »), qui a été approuvé par les actionnaires le 10 avril 2014. En vertu de ce régime, le conseil d'administration de la Société peut, de temps à autre, à sa discrétion et conformément aux exigences de la CSE, accorder aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux consultants de la Société des options non transférables d'achat d'actions ordinaires, pour autant que le nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'attribution ne dépasse pas 10 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société au moment de l'attribution.

Le conseil d'administration de la Société fixera la durée de ces options, mais elles ne pourront être exercées que pendant une période maximale de dix (10) ans à compter de la date d'attribution. Eu égard à ce qui précède, le nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'attribution à un détenteur qui n'est pas un consultant ne peut pas dépasser 5 % pendant une période de 12 mois, et le nombre d'actions ordinaires réservées à des fins d'attribution à un consultant ne peut pas excéder 2 % au cours de la même période.

Date	Opération	Nombre d'options	Durée		Juste valeur en dollars	Volatilité	Taux sans risque	Période d'acquisition des droits
			Prix d'exercice moyen pondéré	contractuelle restante en année				
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>		<b>6 238 300</b>	<b>0.133 \$</b>	<b>2.68</b>				
19 décembre 2017	Attribution	3 000 000	0.350 \$	5.00	246 000 \$	145.00 %	1.760 %	1 an
15 mai 2017	Exercice	(48 300)	0.130 \$	-				
31 décembre 2017	Annulation	(300 000)	0.160 \$	-				
		<b>2 651 700</b>						
<b>En circulation au 31 décembre 2017</b>		<b>8 890 000</b>	<b>0.204 \$</b>	<b>2.78</b>				
<b>Exercable au 31 décembre 2017</b>		<b>7 390 000</b>	<b>0.146 \$</b>	<b>2.33</b>				
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>		<b>8 890 000</b>	<b>0.204 \$</b>	<b>2.78</b>				
5 mars 2018	Attribution (1)	300 000	0.350 \$	4.18	52 200 \$	155.00 %	2.000 %	1 an
20 septembre 2018	Attribution (2)	3 904 000	0.350 \$	4.72	616 832 \$	151.00 %	2.320 %	2 ans
11 octobre 2018	Attribution (3)	300 000	0.350 \$	4.83	80 700 \$	147.00 %	2.380 %	2 ans
	Exercice	(1 750 000)	0.100 \$	-	(114 851) \$			
	Annulation	(900 000)	0.117 \$	-				
		<b>1 854 000</b>						
<b>En circulation au 31 décembre 2018</b>		<b>10 744 000</b>	<b>0.265 \$</b>	<b>3.00</b>				
<b>Exercable au 31 décembre 2018</b>		<b>9 490 000</b>	<b>0.300 \$</b>	<b>2.79</b>				

- (1) 150 000 options ont été acquises à l'émission, et 150 000 dans l'année suivante;
- (2) 3 000 000 options ont été acquises à l'émission, 804 000 dans l'année suivante, et 100 000 dans les deux années suivantes;
- (3) 100 000 options ont été acquises à l'émission, 100 000 dans l'année suivante, et 100 000 dans les deux années suivantes.

La moyenne pondérée du cours des actions au moment de l'exercice d'options d'achat d'actions est de 0,266 \$ par action (2017 – 0,55 \$).

À la date d'attribution, la juste valeur moyenne pondérée pour les options attribuées pendant l'exercice terminé le 31 décembre 2018 était de 0,166 \$ par action (2017 – 0,08 \$). À la date d'attribution, le cours de marché des actions ordinaires est de 0,189 \$ en 2018 (2017 – 0,10 \$). La juste valeur des options attribuées a été déterminée à l'aide du modèle d'évaluation de Black et Scholes.

#### 14. INFORMATION INCLUSE DANS L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DE LA PERTE GLOBALE

##### Charges par nature

	Exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017
<b>Coût des produits vendus</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Salaires et avantages sociaux	98 276	34 559
Amortissement	6 825	4 456
Matériaux	792 578	274 212
Transports	104 324	46 923
<b>Total</b>	<b>1 002 003</b>	<b>360 150</b>
	Exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Publicité et promotion	205 450	96 873
Honoraires de consultation	670 834	440 363
Amortissement	29 007	45 661
Frais de bureau	104 200	130 551
Dépréciation de valeur des brevets	-	125 701
Dépréciation de valeur de l'écart d'acquisition	-	560 326
Honoraires professionnels	255 279	287 720
Loyer	81 132	71 428
Frais de recherche et développement	357 432	196 688
Commissions sur les ventes	53 492	23 040
Salaires et avantages sociaux	572 411	820 955
Rémunération à base d'actions	711 369	147 667
Frais d'opérations boursières	82 881	64 329
Télécommunications	29 137	26 766
Frais de déplacement et de subsistance	154 912	221 370
<b>Total</b>	<b>3 307 536</b>	<b>3 259 438</b>
	Exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017
<b>Produits financiers</b>		
Autres produits d'intérêts	382	664
<b>Total</b>	<b>382</b>	<b>664</b>

#### 14. INFORMATION INCLUSE DANS L'ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET DE LA PERTE GLOBALE (suite)

##### Charges par nature

	Exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017
<b>Frais financiers</b>		
Charge de désactualisation sur les débetures convertibles (note 12)	321 349	27 022
Frais bancaires	4 945	4 473
Perte de change	578	43 113
Autres charges d'intérêts	2 000	-
Charge d'intérêts sur les débetures convertibles	351 297	30 543
<b>Total</b>	<b>680 169</b>	<b>105 151</b>

#### 15. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

##### Engagements

La Société loue un espace de bureau et d'entrepôt aux termes d'un bail conclu le 1<sup>er</sup> mai 2017 et venant à échéance le 30 avril 2020. La Société loue également une automobile aux termes d'un contrat de location qui a expiré le 30 novembre 2018.

Pendant la période, les paiements minimaux au titre de la location comptabilisés en charges totalisent 81 132 \$ (2017 – 54 088 \$).

Le tableau suivant présente les totaux des futurs paiements minimaux au titre de la location :

	2018	2017
Au cours du prochain exercice	81 132	84 713
Plus d'un an et moins de cinq ans	27 044	108 176
<b>Total</b>	<b>108 176</b>	<b>192 889</b>

##### Éventualités

Le 6 septembre 2017, la Société et trois membres du conseil d'administration ont reçu un avis officiel de M. David Gilmour, qui leur demandait sa réintégration au poste de chef de la direction ou une rémunération monétaire de 5 000 000 \$. La question a été réglée entre les parties et la poursuite a été abandonnée le 21 février 2018.

**Earth Alive Clean Technologies Inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
(en dollars canadiens, sauf le nombre de titres)  
Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

**16. PERTE PAR ACTION**

La perte par action est calculée en divisant la perte nette par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

La perte diluée par action est calculée en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour tenir compte de la conversion présumée de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives.

	Exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017
Perte nette attribuable aux actionnaires	(3 511 705)	(3 149 555)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	114 700 408	110 677 681
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, dilué	114 700 408	110 677 681
Perte nette par action, de base	(0,031 \$)	(0,028 \$)
Perte nette par action diluée	(0,031 \$)	(0,028 \$)

**17. VARIATIONS DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT**

Les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement comprennent :

	Exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017
Clients et créances diverses	(207 041)	(94 460)
Stocks	(79 401)	57 183
Frais payés d'avance	(26 461)	4 712
Fournisseurs et charges à payer	370 634	406 447
Impôts sur les bénéfices à payer	-	(3 278)
<b>Total</b>	<b>57 731</b>	<b>370 604</b>

**18. ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU RÉSULTAT NET**

Les éléments hors trésorerie du résultat net s'établissent comme suit :

	Note	Exercice terminé le 31 décembre	
		2018	2017
Charge de désactualisation sur les débetures convertibles	12	321 349	27 021
Impôt futur	11	(45 334)	(125 412)
Charge d'amortissement	8 et 9	35 832	50 117
Rémunération à base d'actions		711 369	147 667
Dépréciation		-	686 027
		<b>1 023 216</b>	<b>785 420</b>

## **19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES**

La hiérarchie des justes valeurs classe en trois niveaux les intrants des techniques d'évaluation de la juste valeur. Elle accorde la priorité la plus élevée aux prix cotés (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données de niveau 1) et la priorité la plus faible aux données non observables (données de niveau 3).

- Les données de niveau 1 sont des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation.
- Les données de niveau 2 sont des données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement soit indirectement, comme celles qui sont établies à partir de prix.
- Les données de niveau 3 sont des données qui ne sont pas observables sur le marché.

Il n'y a eu aucun transfert vers le ou à partir du niveau 3 au cours de l'année.

### **a) Juste valeur des instruments financiers**

Les instruments financiers de la société comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances à recevoir et les comptes fournisseurs. La Société a établi que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers (classés au niveau 1).

Les débiteures convertibles ont été initialement évaluées à la juste valeur, comme il est décrit à la note 12 (classées au niveau 2).

### **b) Facteurs de risque financier**

La Société est exposée à un certain nombre de risques à divers degrés découlant de ses instruments financiers. L'étroite participation de la direction aux opérations permet d'identifier les risques et les écarts par rapport aux attentes. Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-après.

- (i) *Risque de liquidité* – Le risque de liquidité correspond au risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Depuis sa création, la Société a financé ses besoins de trésorerie principalement au moyen d'émissions de titres et d'emprunts à court terme. La Société contrôle le risque de liquidité en gérant le fonds de roulement, les flux de trésorerie, la disponibilité et l'obtention du financement. La capacité de la Société d'exécuter tous ses plans stratégiques futurs dépend de l'obtention de financement supplémentaire ou de l'exécution d'autres options stratégiques, mais rien ne garantit que la Société atteigne ces objectifs.
- (ii) *Risque de taux d'intérêt* – Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que les flux de trésorerie futurs qu'on prévoit tirer des instruments financiers varient en raison des fluctuations des taux d'intérêt du marché. La Société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur les équivalents de trésorerie qui génèrent de l'intérêt aux taux du marché, ainsi que sur les prêts et les contrats de location qui fluctuent en fonction des taux d'intérêt. Des variations défavorables des taux d'intérêt applicables pourraient entraîner une augmentation de la charge d'intérêts.

La Société n'utilise pas d'instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt. La Société gère son risque de taux d'intérêt en maximisant les produits d'intérêts générés par les fonds excédentaires tout en conservant les liquidités nécessaires à la conduite de ses activités quotidiennes. D'après les expositions nettes au 31 décembre 2018 et en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes, une appréciation ou une détérioration de 1 % du taux d'intérêt n'entraînerait aucune diminution/augmentation importante de la perte nette de la Société pour l'exercice terminé à cette date.

## 19. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (suite)

- (iii) *Risque de crédit* – Le risque de crédit s’entend du risque de perte financière que pourrait subir la Société si un client ou une contrepartie à un instrument financier ne remplit pas ses obligations contractuelles. Les instruments financiers qui pourraient exposer la Société à des concentrations importantes de risque de crédit sont principalement la trésorerie et les créances. Les politiques d’investissement de la Société visent à atténuer la possibilité de détérioration du capital, à améliorer la capacité de la Société de répondre à ses besoins de liquidités et à offrir des rendements élevés dans le cadre de ces paramètres. La Société gère son risque sur les créances en demandant des dépôts ou des paiements anticipés avant d’expédier les commandes les plus importantes.

Pour l’exercice terminé le 31 décembre 2018, 43,51 % des produits provenaient de trois clients (2017 – deux clients; 44,1 %), soit 73,2 % (2017 – 57,4 %) des créances.

- iv) *Risque de change* – Le risque de change s’entend du risque que la valeur d’un engagement financier, d’un actif ou d’un passif comptabilisé fluctue en raison des variations des taux de change. La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien, mais elle est exposée au risque de change découlant principalement de la trésorerie, des créances à recevoir et des comptes fournisseurs libellés en dollars américains. Le dollar américain est la seule monnaie à laquelle la Société a une exposition importante avec des actifs monétaires nets libellés en dollars américains s’élevant à 217 678 \$. La Société n’utilise pas d’instruments dérivés pour réduire son exposition au risque de change.

Au 31 décembre 2018, l’incidence sur la perte après impôt d’un affaiblissement/renforcement de 1 % du dollar canadien, toutes les autres variables demeurant constantes, sur la réévaluation de l’actif et du passif monétaires de la Société n’entraînerait aucune diminution/augmentation importante de l’actif et du passif monétaire de la Société.

## 20. GESTION DU CAPITAL

La stratégie financière de la Société est élaborée et adaptée en fonction de la conjoncture du marché afin de maintenir une structure du capital souple compatible avec l’objectif d’exécution du plan d’affaires et d’obtenir du financement supplémentaire au besoin, jusqu’à ce que la Société atteigne la rentabilité et génère des flux de trésorerie positifs provenant des activités d’exploitation. La Société n’est pas encore rentable et enregistre des flux de trésorerie d’exploitation négatifs depuis sa création. Elle s’est fiée à des sources externes d’emprunt et de capitaux propres, qu’elle considère comme du capital, pour financer ses activités jusqu’à ce jour et continuera de le faire jusqu’à ce qu’elle enregistre des flux de trésorerie positifs durables.

La stratégie financière de la Société est restée essentiellement inchangée au cours des derniers exercices. Les objectifs et la stratégie sont revus chaque année.

Le tableau suivant présente les sources de capital pour les deux derniers exercices par rapport aux besoins de flux de trésorerie d’exploitation :

	2018	2017
<b>Sources de financement par capitaux propres :</b>		
Émission d’actions et de bons de souscription	497 070	-
Produit tiré des bons de souscription et des options exercés	175 000	236 279
	<b>672 070</b>	<b>236 279</b>
<b>Sources de financement :</b>		
Débetures convertibles	989 155	1 595 174
<b>Total des sources de capitaux</b>	<b>1 661 225</b>	<b>1 831 453</b>
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d’exploitation</b>	<b>2 430 758</b>	<b>1 993 531</b>

## 21. OPÉRATIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent ses filiales et les principaux dirigeants de la Société, ainsi que des entités directement ou indirectement contrôlées par des principaux dirigeants de la Société ou des entités dont les principaux dirigeants sont des administrateurs ou des dirigeants.

Rémunération des principaux dirigeants – La Société considère que ses administrateurs et les membres de la direction font partie de ses principaux dirigeants. Pour l'exercice terminé le 31 décembre, la rémunération de ces principaux dirigeants, composée de la rémunération à base d'actions, d'honoraires de consultation, de salaires et d'avantages sociaux, d'intérêt gagné sur les débetures convertibles et de commissions de vente, se présente comme suit :

	Exercice terminé le 31 décembre	
	2018	2017
Salaires et avantages sociaux	293 624	458 703
Commissions de vente	-	16 572
Honoraires de consultation <sup>1)</sup>	324 148	178 763
Intérêts sur les débetures convertibles <sup>2)</sup>	149 757	16 644
Rémunération à base d'actions	536 108	11 433
Développement des affaires	38 771	-
<b>Total</b>	<b>1 342 408</b>	<b>682 115</b>

1) Les honoraires de consultation d'un administrateur et d'un dirigeant de la Société sont versés à une société de gestion distincte contrôlée par l'administrateur et le dirigeant.

2) En décembre 2018, un montant d'intérêt sur les débetures convertibles de 149 757 \$ doit être versé à une entité dont le principal dirigeant est un administrateur (2017 – 16 644 \$ à un dirigeant principal qui est administrateur).

## 22. INFORMATION SECTORIELLE

La Société est divisée en deux secteurs d'exploitation, Agriculture et Maintenance d'infrastructure. La Société utilise les plus récentes innovations en technologie microbienne qui, combinées à une série d'autres ingrédients naturels exclusifs, lui permettent de formuler et de breveter des produits innovateurs et respectueux de l'environnement pour divers secteurs d'activité. La présentation de l'information sectorielle suit les mêmes méthodes comptables que celles utilisées pour établir les états financiers consolidés. En 2018, EACT a changé le nom du secteur « Dust Suppression » pour « Maintenance d'infrastructure » afin qu'il corresponde mieux à la réalité de ce secteur, sans autre incidence sur l'information sectorielle.

À des fins de gestion, la Société est organisée en deux unités d'exploitation ou secteurs d'exploitation comme suit :

- Le secteur Agriculture, qui fournit des produits respectueux de l'environnement pour le commerce de détail et le secteur industriel, comme des engrais et des amendements de sol.
- Le secteur Maintenance d'infrastructure, qui fournit un produit microbien biodégradable qui abat la poussière.

Aucun secteur d'exploitation n'a été regroupé pour former les secteurs opérationnels à présenter ci-dessus.

Le principal décideur opérationnel est désigné comme le chef de la direction, qui évalue séparément le rendement et les résultats d'exploitation de ses secteurs aux fins de la prise de décisions concernant l'allocation des ressources et l'évaluation du rendement. Le rendement du secteur est évalué au niveau des produits et de la marge brute, ainsi que des coûts d'exploitation directement attribuables aux secteurs, et il est évalué de façon cohérente avec les produits et les marges brutes dans les états financiers consolidés.

Les produits tirés des produits et services proviennent de six régions géographiques : Canada, États-Unis, Amérique centrale et du Sud, Europe, Afrique et Chine.

Les postes de l'état du résultat net et de l'état de la situation financière regroupent généralement les deux secteurs sur la base trimestrielle suivante :

Les produits et les marges brutes sont attribués au secteur où les produits ont été facturés. Il n'y a pas de produits intersectoriels.

## 22. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

- Les frais généraux et administratifs sont engagés au Canada. Les frais liés à la rémunération à base d'actions des administrateurs et les frais de négociation des actions ne sont pas attribués. Les autres coûts qui ne peuvent être directement attribués à un secteur sont répartis en fonction des produits de chaque secteur.
- Les dépenses en vente et marketing sont engagées au Canada et aux États-Unis. Les dépenses sont généralement attribuées aux secteurs qui bénéficient des coûts engagés au cours de la période de présentation de l'information financière.
- La charge d'amortissement liée aux immobilisations incorporelles a été attribuée à chacun des secteurs d'exploitation en fonction du secteur qui bénéficie de l'actif en question.
- Les frais de recherche et de développement sont attribués en fonction des produits.
- Le financement de la Société (y compris les frais financiers et les produits financiers) et l'impôt sur les bénéfices sont gérés sur une base consolidée et ne sont pas attribués aux secteurs d'exploitation.
- Le reste des clients et autres créances et des stocks sont attribués en fonction des produits et des services vendus au débiteur et du type de matériaux ou de produits finis en stock, respectivement. Les montants à recevoir au titre des impôts remboursables n'ont pas été attribués. Les frais payés d'avance ne sont pas attribués puisqu'ils profitent à tous les secteurs.
- La trésorerie et l'impôt futur n'ont pas été attribués.
- Les immobilisations incorporelles ont été attribuées à chacun des secteurs d'exploitation en fonction de celui qui bénéficie de l'immobilisation en question.
- Les immobilisations corporelles ont été attribuées à chacun des secteurs d'exploitation en fonction du secteur qui bénéficie de l'immobilisation en question. Les immobilisations corporelles qui profitent aux deux secteurs n'ont pas été attribuées.
- Les fournisseurs et charges à payer ont été attribués à chacun des secteurs d'exploitation en fonction du secteur qui bénéficie du passif en question. Les autres passifs dont profitent les deux secteurs n'ont pas été attribués.

Exercice terminé le 31 décembre 2018	Maintenance d'infrastructure	Agriculture	Non attribué	Total
<b>Produits</b>	568 634	863 653	-	1 432 287
<b>Coût des produits vendus</b>	419 619	582 384	-	1 002 003
<b>Marge brute</b>	149 015	281 269	-	430 284
<b>Frais généraux et administratifs</b>	115 399	698 265	231 264	1 044 928
<b>Ventes et marketing</b>	105 133	1 073 322	2 226	1 180 681
<b>Frais de recherche et développement</b>	49 945	320 613	-	370 558
<b>Rémunération à base d'actions</b>	-	12 956	698 413	711 369
<b>Charges d'exploitation</b>	270 477	2 105 156	931 903	3 307 536
<b>Perte d'exploitation</b>	(121 462)	(1 823 887)	(931 903)	(2 877 252)
<b>Frais financiers</b>	-	-	679 787	679 787
<b>Impôt futur</b>	-	-	(45 334)	(45 334)
<b>Perte nette</b>	(121 462)	(1 823 887)	(1 566 356)	(3 511 705)
<b>Autre information</b>				
<b>Amortissement</b>	-	22 032	13 800	35 832

Earth Alive Clean Technologies Inc.  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
(en dollars canadiens, sauf le nombre de titres)  
Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

**22. INFORMATION SECTORIELLE (suite)**

Exercice terminé le 31 décembre 2017	Maintenance d'infrastructure	Agriculture	Non attribué	Total
Produits	-	449 108	-	449 108
Coût des produits vendus	-	360 150	-	360 150
Marge brute	-	88 958	-	88 958
Frais généraux et administratifs	345 470	487 305	247 260	1 080 035
Ventes et marketing	472 293	625 255	22 430	1 119 978
Frais de recherche et développement	36 548	189 164	19	225 731
Rémunération à base d'actions	-	9 518	138 149	147 667
Pertes de valeur	-	686 027	-	686 027
Charges d'exploitation	854 311	1 997 269	407 858	3 259 438
Perte d'exploitation	(854 311)	(1 908 311)	(407 858)	(3 170 480)
Frais financiers	-	-	104 487	104 487
Impôt futur	-	-	(125 412)	(125 412)
Perte nette	(854 311)	(1 908 311)	(386 933)	(3 149 555)
Autre information				
Amortissement	14 522	21 795	13 800	50 117

	Maintenance d'infrastructure	Agriculture	Non attribué	Total
<b>Composantes de l'état consolidé de la situation financière – 31 décembre 2018</b>				
Actif	224 118	698 337	257 878	1 180 333
Passif	222 091	239 230	2 913 570	3 374 891
Actif (passif) net	2 027	459 107	(2 655 692)	(2 194 558)

	Maintenance d'infrastructure	Agriculture	Non attribué	Total
<b>Composantes de l'état consolidé de la situation financière – 31 décembre 2017</b>				
Actif	1 801	422 027	1 248 967	1 672 795
Passif	6 492	115 889	1 737 924	1 860 305
Actif (passif) net	(4 691)	306 138	(488 957)	(187 510)

## 22. INFORMATION SECTORIELLE (suite)

### Information sur les clients importants

Les tableaux suivants indiquent les produits tirés de clients qui représentent au moins 10 % des produits de leurs secteurs respectifs :

#### Exercice terminé le 31 décembre 2018

Rang du client	Maintenance d'infrastructure	Agriculture	Total
1	223 095	-	223 095
2	-	206 241	206 241
3	193 816	-	193 816
	416 911	206 241	623 152
<b>Total par secteur</b>	<b>568 634</b>	<b>863 653</b>	<b>1 432 287</b>
	73.3%	23.9%	43.5%

#### Exercice terminé le 31 décembre 2017

Rang du client	Maintenance d'infrastructure	Agriculture	Total
1	-	106 174	106 174
2	-	91 881	91 881
	-	198 055	198 055
<b>Total par secteur</b>	<b>-</b>	<b>449 108</b>	<b>449 108</b>
	0.0%	44.1%	44.1%

**Earth Alive Clean Technologies Inc.**  
**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**  
(en dollars canadiens, sauf le nombre de titres)  
Exercices terminés les 31 décembre 2018 et 2017

**22. INFORMATION SECTORIELLE (suite)**

**Information sur les produits**

Exercice terminé le 31 décembre 2018	Canada	É.-U.	Amérique centrale et du			Total
			Sud	Europe	Chine	
Agriculture	291 346	77 336	281 569	100 902	112 500	863 653
Maintenance d'infrastructure	-	-	568 634	-	-	568 634
<b>Total des produits</b>	<b>291 346</b>	<b>77 336</b>	<b>850 203</b>	<b>100 902</b>	<b>112 500</b>	<b>1 432 287</b>

**Produits par pays excédant 10 % du total des produits**

Mexique	223 095
Pérou	206 241
Cuba	193 816

Exercice terminé le 31 décembre 2017	Canada	É.-U.	Amérique centrale			Total
			et du Sud	Europe	Chine	
Agriculture	206 931	102 555	114 507	25 115	-	449 108
<b>Total des produits</b>	<b>206 931</b>	<b>102 555</b>	<b>114 507</b>	<b>25 115</b>	<b>-</b>	<b>449 108</b>

**Produits par pays excédant 10 % du total des produits**

Canada	206 931
États-Unis	102 555
Pérou	93 297

**23. ÉVÉNEMENTS APRÈS LA PÉRIODE D'INFORMATION FINANCIÈRE**

Le 22 février 2019, la Société a réalisé un placement privé et a émis 4 545 454 unités au prix de 0,22 \$ chacune, pour un produit total de 1 000 000 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription, chaque bon de souscription donnant à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire de la Société au prix de 0,25 \$, pendant une période de 36 mois suivant la clôture du placement privé. Le Groupe Lune Rouge Inc., initié de la Société, a participé au placement privé et a acheté 1 750 000 unités, pour un prix de souscription total de 385 000 \$, portant ainsi sa participation de 21 228 572 actions ordinaires à 22 978 572 (soit 19,27 % des actions ordinaires en circulation et 26,63 % en supposant l'exercice de la totalité de ses titres convertibles en circulation).

**24. INFORMATION COMPARATIVE**

Certains chiffres de l'exercice 2017 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2018.